



ESQUIEZE – SERE

Compte rendu du Conseil Municipal du 3 décembre 2018

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, ML Broueilh, E.Coulom-Toye, JM Dellac, S.Ducos. Y Lafon, Th.Lassalle-Carrere, O.Memain,
Absents excusés : J.Places qui donne procuration à Ch Baa-Puyoulet
Secrétaire de séance : ML Broueilh

Préalable

Pour information, le Maire note qu'une vingtaine d'administrés sont présents dans la salle pour suivre les débats.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le contrat d'électricité de la station d'épuration étant renouvelé, le Maire demande aux conseillers de bien vouloir ajouter ce point à l'ordre du jour : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Modification des statuts du SIVOM de l'Ardiden

Le maire présente le projet de fusion des stations qui requiert l'adhésion de Cauterets au SIVOM et l'approbation de nouveaux statuts qui prendraient juridiquement effet avant la prochaine saison hivernale 2019-2020, soit début juin 2019, pour permettre la préparation et la mise en place des mesures nécessaires à la nouvelle saison, sous la gouvernance du nouveau SIVOM.

En propos liminaires, et avant de présenter les documents qui seront ensuite soumis au vote des conseillers municipaux, le maire rappelle que ce projet est le fruit d'un très important travail réalisé depuis juillet dernier, porté par le SIVOM, ses communes membres et la commune de Cauterets, ainsi que les directeurs des régies.

Il a été fait appel à un cabinet d'études, KPMG, qui a rendu une étude financière prospective sur la faisabilité de ce projet de regroupement des deux stations ayant pour finalité la réalisation d'une télécabine en 2021, qui elle seule, permettra de redynamiser et pérenniser le développement économique des deux stations.

Plusieurs réunions de travail et d'échanges ont été conduites ces cinq derniers mois avec Mme la Préfète des Hautes-Pyrénées, Mme la Sous-Préfète d'Argelès-Gazost, Mme la Députée, Mme la conseillère départementale et vice-présidente, le Directeur Départemental des Finances Publiques, les services de la préfecture.

Ce projet de fusion des stations est donc le fruit d'un important et profond travail collaboratif, dont l'objectif est la dynamisation et le développement économique des stations de Luz et de Cauterets grâce à la réalisation d'une télécabine reliant les deux stations en 2021, outil indispensable au développement économique des deux stations et de nos deux vallées.

Pour ce faire, ce projet nécessite l'élargissement du SIVOM à Cauterets à l'été 2019 avant la prochaine saison 2019-2020. Cette adhésion de Cauterets au SIVOM et la refonte des statuts constituent la première étape de ce projet.

Il conviendra ensuite qu'au lendemain des délibérations en faveur de ce projet, et jusqu'à la prise d'effet des nouveaux statuts à l'été 2019, le SIVOM de l'Ardiden et la commune de Cauterets travaillent avec l'appui des services de l'État et le bureau d'études KPMG sur la mise en place des outils d'exploitation des deux stations qui seront ensuite susceptibles d'évoluer vers une forme juridique de type société publique locale ou société d'économie mixte en recherchant d'autres partenaires publics et/ou privés.

Au terme de ces propos liminaires, M. le Maire présente et donne lecture :

- du projet de nouveaux statuts du SIVOM élargi à Cauterets,
- du règlement financier non détachable des statuts, prévoyant les participations financières des communes du SIVOM élargi, les cinq communes historiques du SIVOM et Cauterets, avant et après la réalisation de la télécabine.

- Vu l'article L.5211-18 du CGCT relatif aux modifications de périmètre,
- Vu l'article L.5211-20 du CGCT relatif aux autres modifications statutaires,
- Vu l'article L.5212-16 du CGCT relatif aux syndicats dits « à la carte »,
- Vu l'article L.5211-5 du CGCT sur les conditions de majorité requises,

Le maire entendu et après la présentation du préambule, des nouveaux statuts et de son règlement financier, il est proposé aux conseillers municipaux de se prononcer à bulletin secret (vote accepté à l'unanimité des conseillers) sur :

- l'extension de périmètre du SIVOM à Cauterets,
- d'approuver les nouveaux statuts du SIVOM "à la carte" dénommée Syndicat Intercommunal des domaines skiabiles de Cauterets et de Luz-Ardiden,
- de demander à Mme la Préfète de prendre l'arrêté préfectoral avec une prise d'effet au 1 juin 2019, sous réserve du rééchelonnement présenté par les banques cet été 2018.

- **Abstention : 7**
- **Pour : 0**
- **Contre : 3**
- **Blanc : 1**

Les échanges sur ce dossier ont mis en exergue :

- Le montant de la subvention de la commune exorbitant eu égard à son budget de fonctionnement annuel (300 000€ alloués pour 900 000€ de budget)
- Les craintes sur les évolutions de la dotation allouée par l'Etat à la commune, dotation qui a été diminuée de 100 000€ en trois ans
- Les craintes sur la compensation des taxes d'habitation
- La suppression des emplois aidés que doit désormais supporter la commune
- Le retrait du SIVOM de la commune d'Esterre qui versait annuellement 15 000€ et qui doivent désormais être supportés par les 5 communes restantes
- Le manque d'étude qualitative de la fusion qui permettrait de mieux appréhender l'impact de la création de la télécabine coté Cauterets

2. Contrat de fourniture d'électricité de la station d'épuration

Le contrat de fourniture d'électricité conclu avec la société ALTERNA pour la période de 2015 à 2018 est arrivé à échéance. Le Maire, sur les conseils du SEPT (Régie d'électricité dedu Pays Toy), propose de le renouveler avec la même société mais à une puissance supérieure compte tenu de l'historique et éviter ainsi des pénalités supplémentaires : le contrat serait passé pour la période de 2019 à 2022 pour une puissance de 72kVA au lieu de 66 et au prix de 65.35€/MWh pour 50.43€/MWh précédemment (l'augmentation est due à la puissance supérieure souscrite et au prix du marché de l'électricité). Pour le nouveau contrat le montant prévisionnel serait de 21 203.87TTC par an.

Les conseillers approuvent à l'unanimité cette proposition et autorisent le Maire à signer tous documents relatifs au nouveau contrat.

BAA-PUYOULET Christian	
BROUEILH M-Lise	
COULOM-TOYE Eliane	
DELLAC J-Marc	
DUCOS Sandrine	
LAFON Yannick	
LASSALLE-CARRERE Thierry	
MEMAIN Olga	
NADAU Pierre	
PLACES Jacques	Absent procuration à Ch Baa Puyoulet
VUILLAUME Patrice	